



Rachat d'entreprise et changement d'aquis

Par **sabrinad1**, le **01/07/2011 à 10:49**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir un petit renseignement, mon entreprise va bientôt se faire racheté par un petit groupe (comprenant 3 entreprise) je voudrais savoir si en rachetant l'entreprise qui est du travaux public si le nouvelle employeur a le droit de nous supprimer nos panier qui nous sont payer 10 euros sur la fiche de paie contre des tickets restaurants? et si il a le droit de nous changer notre mutuelle par une autre? merci de votre aide car cela aurait un gros manque de salaire pour nous au moins 180euros, cordialement

Par **edith1034**, le **01/07/2011 à 11:28**

L'employeur ne peut retirer des avantages au cdi

mais il peut remplacer un avantage par un autre

pour tout savoir sur le cdi

<http://www.fbbs.net/CDIARRET.htm>

Par **sabrinad1**, le **01/07/2011 à 11:33**

donc vous pensez que meme avec une perte de salaire de 180 euros il peu nous enlever ce qui nous était aquis depuis le début du contrat de travail? surtout que dans les travaux public

le panier est obligatoire merci d'avance

Par **edith1034**, le **01/07/2011** à **18:16**

je n'ai pas dis ça

votre employeur doit respecter la convention collective sur la prime de panier

Par **sabrinad1**, le **04/07/2011** à **10:04**

oui merci de votre réponse je suis désolé de ne pas avoir compris avant mais comprend pas grand chose au niveau juridique!

Par **edith1034**, le **04/07/2011** à **10:51**

BIEN à VOUS !